

Avis adopté à la séance plénière du 26 février 2020

## Projet de loi de programmation relatif au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales

### Déclaration du groupe des Entreprises

Nous répondons aujourd'hui à une saisine gouvernementale sur un projet de loi visant à redéfinir et faire évoluer notre politique de solidarité internationale. Il est à ce titre intéressant de constater que notre institution est plus fréquemment saisie sur des textes de loi. Cela nous impose de travailler autrement et je souhaitais à ce titre remercier les rapporteurs et l'administration qui se sont parfaitement adaptés à ces délais contraints.

Le projet de loi comporte de nombreuses avancées tant sur la méthode que sur le fond qui apporteront une meilleure lisibilité de notre politique d'aide publique au développement (APD). Il s'agit notamment d'améliorer la programmation de ces aides, leur prévisibilité financière et leur évaluation. Le groupe ne peut qu'y souscrire tout en soulignant la nécessité d'un contrôle renforcé et éviter tout abus.

Toutefois, comme le relèvent les rapporteurs, le texte pourrait évoluer sur certains aspects. C'est le cas, en termes de hiérarchisation des priorités transversales et sectorielles (seconde préconisation). Il s'agit en effet d'améliorer l'articulation de ces aides et de rendre les objectifs et les résultats plus visibles.

Bien que le texte précise que la politique de solidarité internationale ne saurait en aucune façon être mise au service des objectifs commerciaux, diplomatiques ou sécuritaires de la France, nous estimons toutefois qu'il est nécessaire que cette aide soit également conçue en cohérence avec l'action diplomatique dans une approche globale.

De plus, le groupe des entreprises soutient particulièrement la préconisation qui tend à favoriser le développement local en s'appuyant sur l'innovation et les TPEPME en particulier. En effet, le développement de l'économie des pays ciblés doit reposer sur les entreprises locales.

Le groupe des entreprises tient à préciser qu'au-delà des aides publiques, les investissements d'entreprises étrangères sont importants. Il existe de nombreux exemples de sociétés qui se sont investies avec succès pour accompagner des projets de coopération à l'international. Il convient donc de ne pas voir ces interventions comme des risques mais plutôt comme des opportunités.

Enfin d'une manière générale, comme cela est relevé dans plusieurs préconisations, il est indispensable de mieux associer les différents acteurs impliqués dans l'APD.

Le groupe des entreprises estime donc que le projet de loi qui nous est présenté pour consultation est positif et que les préconisations de la section pourraient utilement l'améliorer.